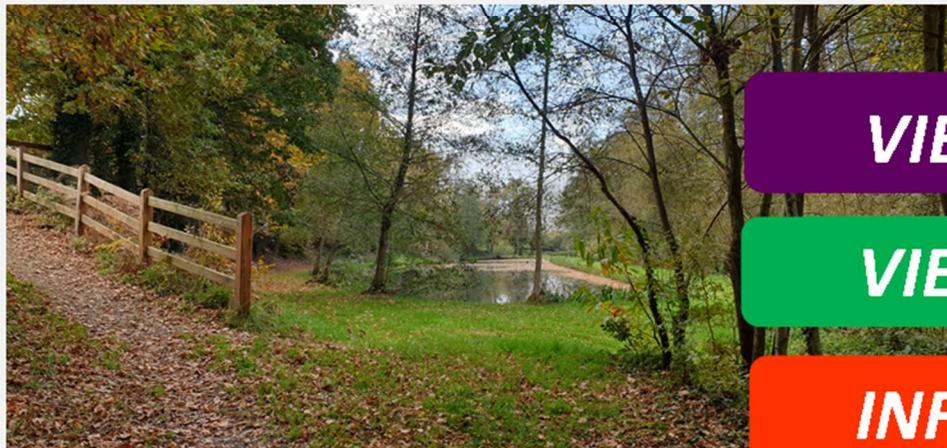




LES CHAMPS-GÉRAUX

BULLETIN MUNICIPAL



VIE MUNICIPALE

VIE ASSOCIATIVE

INFOS PRATIQUES

Janvier 2021 - N°76



ÉDITORIAL

Chers Concitoyens,

Ce début d'année est exceptionnel à bien des titres et notamment par le fait que je vous ai offert mes vœux et ceux de la municipalité par l'envoi d'une carte et non à l'occasion de la cérémonie qui a traditionnellement lieu le premier vendredi de janvier.

Je vous présente donc, ainsi qu'à vos proches, tous mes meilleurs vœux et ceux de la municipalité. C'est en effet une meilleure année que je vous souhaite car 2020 ne laissera pas un très bon souvenir pour une grande majorité d'entre nous.

La crise sanitaire nous vole des bons moments de convivialité. Les vœux, le repas du CCAS (remplacé par un colis pour tous les personnes concernées), les manifestations organisées par les associations, les fêtes familiales et amicales. Tout est annulé depuis mars 2020 et nous n'avons pas beaucoup de visibilité sur l'année 2021 pour l'instant.

Les conséquences sont aussi économiques et nous avons une pensée pour tous ceux qui sont dans l'incertitude de leur avenir.

Les temps difficiles suscitent souvent un élan de solidarité et d'engagement désintéressé au service des autres. C'est un réconfort qui adoucit les épreuves.

Sur le plan communal, les activités se sont déroulées dans de bonnes conditions.

La reprise de l'école en septembre s'est faite dans le respect du protocole sanitaire renforcé. Les travaux de réfection des sols, plafonds, électricité et peintures n'ont pas été impactés. Ils ont été réalisés comme prévu pendant les vacances de la Toussaint. Le résultat plait aux enseignants et aux enfants. Les deux dernières classes seront rénovées lors des vacances de février.

L'aménagement de la route au niveau de La Pesnais donne également satisfaction. Nous espérons qu'il améliore le lieu tant au niveau de la sécurité que de l'esthétisme. Il ne manque plus que l'abribus neuf qui devrait être livré en janvier.

La sécurité étant toujours un sujet de préoccupation, nous avons étudié en fin d'année la possibilité de créer une liaison douce entre la Ville Gromil et les Rabines et de

prolonger l'éclairage public. Le plan de relance départemental et autres subventions devraient nous permettre de réaliser ces travaux nécessaires au vu du développement futur de cette zone. Une réunion de présentation aux riverains aura lieu lorsque ce sera possible.

Deux lotissements apporteront de l'habitat dans ce secteur, le premier, privé, est créé au centre du village de la Ville Gromil. Le second, porté par la société LAMOTTE Aménageur-lotisseur, verra le jour derrière La Châtaigneraie. Il comportera 2 tranches.

Un autre projet communal d'habitat est apparu à l'occasion de la vente d'une friche professionnelle dans le bourg. Sa situation géographique a justifié la préemption. Le dossier a été confié à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne qui en assurera la maîtrise complète, ainsi que l'acquisition des propriétés voisines si possible. Ce projet consistera en la construction de logements locatifs par des bailleurs et la rénovation de la maison existante et de ses annexes.

Le recensement de la population qui devait se dérouler entre janvier et février n'aura pas lieu. En effet, à titre exceptionnel, l'INSEE a décidé de le reporter en 2022.

La page facebook de la commune a été ouverte en novembre. Comme le site internet elle donne des informations communales et communautaires mises à jour régulièrement. Ces informations sont reprises dans le bulletin.

Au niveau associatif, nous espérons tous que les activités reprendront le plus vite possible pour permettre le lien social qui nous manque tant ; sans oublier le Bistrot des Champs qui a hâte de rouvrir ses portes.

Sur le plan communautaire, DINAN AGGLOMÉRATION soutient les entreprises en difficulté due à la covid. Différentes aides peuvent être apportées suivant les situations. Elles figurent sur le site internet et la page facebook. N'hésitez pas à les consulter.

Je vous renouvelle tous mes vœux. Le début de l'année est l'occasion d'un nouveau départ. Souhaitons que l'année 2021 soit plus sereine.

**Le Maire,
Georges LUCAS**

COMPTE RENDU DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 8 SEPTEMBRE 2020

Sécurisation de La Pesnais

Travaux de busage : il n'y a pas de busage sur la VC 19 côté gauche en venant du Bourg. Il est nécessaire dans le cadre de l'aménagement de sécurisation. Montant : 5 310.25 €. Cette dépense sera payée à l'entreprise EVEN sur l'opération "busage" (2315-221)

Modifications et travaux supplémentaires

Sur la VC 19

⇒ La portion concernée par la sécurisation n'a pas une largeur identique partout. De ce fait, il a été décidé d'uniformiser à 4.70 ml lorsque cela est possible.

⇒ Le revêtement sera en enrobé noir. Le cheminement piétons sera de 1.50 à 1.70 m de large en résine pépite.

⇒ Le revêtement en enrobé beige prévu en option est supprimé.

Sur la RD 2

Des modifications sont apportées concernant la signalisation (lignes longitudinales et axe de voie blanches et jaunes, résine pépite aux 2 entrées de village, panneaux en moins). Le conseil autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.

Le conseil valide le devis présenté par la Société EVEN pour les travaux modificatifs :

Sur la RD 2 : - 2 441.00 € HT

Sur la VC 19 : + 3 603.50 € HT

L'avenant n° 1 d'un montant de + 1 162.50 € HT. Le nouveau montant du marché est de 65 719.25 €

Un habitant du village souhaiterait profiter de la présence de l'entreprise pour goudronner une petite partie située devant son entrée sur le domaine public. A voir si cela est possible.

Travaux réseau eaux pluviales à La Hérissonnais

Le conseil valide le devis pour des travaux supplémentaires, d'un montant de 2 483.00 € HT, présenté par l'entreprise COLAS. Il s'agit de bordures pour limiter encore davantage le risque d'inondation des propriétés en cas de très fortes pluies.

Rénovation de 19 foyers d'EP Résidence des Grands Tilleuls

Le conseil décide faire procéder à la rénovation de 19 foyers à la Résidence des Grands Tilleuls. Montant estimatif de 16 848 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie). La participation de la commune est estimée à 9 828 €.

Commission du personnel du 29 juillet :

La commission s'est réunie pour :

♦ Promotion au grade de Adjoint Technique Territorial Principal : certains agents sont promouvables à ce grade.

♦ Titularisation de l'Adjoint Technique Territorial à l'issue de la période de stage, soit au 1^{er} septembre 2020

♦ Prime COVID : proposition de verser une prime aux agents qui ont été impactés par les contraintes et charges de travail pendant la période de confinement et après.
La commission a donné un avis favorable sur ces 3 points.

Le conseil a pris connaissance du tableau des effectifs actuel.

➤ Avancement de grade : le CM décide de créer 2 emplois dans le grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe avec une DHS de 35 H. Il décide également de saisir le Comité Technique Départemental afin de déterminer le "ratio des promus -promouvables" au grade de Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe. Il fixe ce ratio à 100 %

➤ Titularisation : elle sera effective à la date du 01/09/2020 par arrêté du maire.

➤ Prime COVID : le conseil décide de verser une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés pendant cette période (agents titulaires et contractuels).

L'enveloppe budgétaire est de 2 100 €. Elle sera partagée entre les agents pouvant y prétendre :

➤ au prorata du temps travaillé pendant la période

➤ des contraintes engendrées par l'application des mesures sanitaires (personnel travaillant à l'école).

Le montant perçu par chaque agent dans le respect des critères définis ci-dessus sera fixé par arrêté individuel.

CLECT de Dinan Agglo : membres de la commission :

Le conseil désigne :

Georges LUCAS, Maire, comme conseiller titulaire

Sandrine JUHEL, Adjointe aux finances, comme conseillère suppléante

Référent Mission Locale : Frédéric PERON est désigné comme référent Mission Locale de Dinan pour toute la durée du mandat.

QUESTIONS DIVERSES

Commission communication : lors du dernier bulletin municipal, un questionnaire avait été joint pour connaître les attentes des habitants. 11 questionnaires seulement ont été retournés. La commission se réunira le 29 septembre pour préparer une analyse des réponses, en espérant que d'autres arrivent et également pour parler de la page facebook. Une restitution sera faite lors de la prochaine réunion du CM.

Rentrée des classes : les règles sanitaires sont toujours d'actualité du fait de la résurgence de l'épidémie. Effectifs : 63 élèves sont présents à l'école des Champs-Géraux et 63 à l'école de Plesder. Total : 126 élèves.

DIA pour vente des terrains situés route de la Ville Gromil dans le but d'y créer un lotissement par la société LAMOTTE Aménageur Lotisseur. Comme le CM l'avait décidé lors de la réunion du 10 juillet dernier, la commune ne donnera pas d'avis de préemption.

Anciens locaux professionnels au bourg : le Maire informe le conseil que le propriétaire nous a avisés qu'il avait signé un compromis de vente. Or, vu la situation des bâtiments au cœur du bourg, la commune pourrait être intéressée pour y faire de l'habitat. Nous avons saisi l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour une étude de faisabilité et d'opportunité et éventuellement d'ingénierie foncière. Ces terrains n'étant pas très larges, il serait intéressant de consulter le propriétaire jouxtant pour savoir s'il serait vendeur de sa propriété.

Convention 2020 avec Mesnil Roc'h concernant la mutualisation de l'accueil de loisirs : elle est conclue pour l'année civile 2020. Elle permet aux familles de notre commune l'accès à l'ALSH de Mesnil Roc'h à un tarif minoré, compensé par une participation financière de la commune.

Le conseil souhaite préciser dans le libellé de la convention que les familles qui pourront profiter des tarifs minorés compensés par la commune seront dorénavant les familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles du RPI Champs-Géraux - Plesder.

Pour 2019, la part à payer s'élève à 825.02 €, correspondant à 142 jours pour 4 enfants.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention 2020, sous réserve de la modification des termes de la convention.

Pétition : nous avons reçu une pétition signée par des habitants de la Résidence des Grands Tilleuls qui se plaignent de nuisances dues à une activité professionnelle incompatible avec de l'habitat.

Prestations STEREDENN : l'association STEREDENN interviendra sur la commune à partir du 10 septembre pour faire des travaux de nettoyage (405 € par jour pour une équipe de 6-7 personnes). Nous leur ferons à nouveau appel lorsqu'il y aura besoin.

Travaux école : réunion de coordination avec les 4 entreprises.

Repas du CCAS du 8 novembre : en amont de la réunion du CCAS, le Maire demande au conseil son avis sur l'organisation du repas dans le contexte de la COVID. A l'unanimité, l'avis est de ne pas l'organiser et de proposer des colis aux personnes qui auraient dû être invitées au repas. Le CCAS prendra la décision.

"Ma Prime Rénov" : accessible aux foyers les plus modestes depuis le 1er janvier 2020, le dispositif s'ouvrira à tous les ménages dès le début de l'année 2021 et remplacera le crédit d'impôt transition énergétique (CITE). Seules les entreprises possédant le label RGE (Reconnue Garante pour l'Environnement) sont habilitées à faire les travaux. Attention aux démarchages abusifs qui ne vont pas manquer.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 13 OCTOBRE 2020

CR commission "espaces verts" du 22 septembre et acquisition de matériel par Caroline Haycox

L'association STEREDENN est intervenue les 10 et 11 septembre pour nettoyer l'agglomération (nettoyage de long des trottoirs, taille de haies). L'équipe était nombreuse, ce qui a permis de faire le bourg et les lotissements en même temps. Le travail a été efficace. L'association sera sollicitée ponctuellement. La question se pose d'un contrat à l'année mais il faut d'abord connaître la régularité de nos besoins. L'association peut aussi mettre du personnel à disposition mais se pose le problème de l'encadrement.

Un système d'arrosage automatique a été installé pour les jardinières autour de l'église. Il serait nécessaire d'acheter un chargeur pour atteler sur le tracteur afin de faciliter le travail des agents, ainsi qu'une remorque avec réhausse. 3 devis ont été demandés (MS Equipement, Agri Evran et Bernard Motoculture). Le conseil choisit le matériel proposé par Bernard Motoculture : chargeur : 8 160 € et remorque : 2 387 €.

Les poubelles à l'intérieur du cimetière sont trop grandes et encombrantes. Il est proposé de les remplacer par des plus petites et de les vider plus souvent.

Des bénévoles ont été sollicités par l'intermédiaire du bulletin municipal de juillet pour les plantations des parterres ; une dizaine de personnes ont répondu. La 1^{ère} réunion a eu lieu le 3 octobre.

CR commission "communication" du 29 septembre par Isabelle Richeux

Bulletin : un questionnaire a été joint au bulletin municipal de juillet pour connaître l'attente des lecteurs. 12 retours globalement satisfaits.

Rubriques à aborder : boîte à livres, troc plants, infos sur les évènements à venir, rappel sur les règles du bien vivre ensemble et focus sur les incivilités. Au niveau associatif, réfléchir au contenu des articles, relance des retardataires ?

Page facebook : l'intérêt serait d'avoir une information en temps réel. Elle serait gérée par quelques administrateurs. Le conseil choisit comme nom : "Commune de Les Champs-Géraux".

Une prochaine réunion aura lieu en novembre pour réfléchir à proposer un modèle du "mot du président d'association", les rubriques, l'invitation aux vœux (s'ils ont lieu).

Sécurisation de la Pesnais

La délibération prise lors de la réunion du 8 septembre 2020 est annulée.

Le conseil valide le devis présenté par la Société EVEN pour les travaux modificatifs d'un montant de 4 290.50 € HT, soit 5 148.60 € TTC correspondant à l'avenant n° 1.



Marché initial : 65 371.25 € HT
Avenant n° 1 : 4 290.50 € HT
Le montant du marché est porté à 69 661.75 € HT, soit 83 594.10 € TTC.

Le conseil autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise EVEN.

Achat d'abribus

Le conseil décide d'acheter 3 abribus avec bancs de marque PUERTO chez ABRI SERVICES (le Bourg, La Pesnais, Les Rabines). Prix : 9 000 € + logistique : 4 545 € HT (pose, scellement...)

Ecole

Equipements : Sandrine JUHEL rapporte que l'école et la garderie ont besoin d'équipements. Les crédits ont été prévus au budget. Un seul devis est fourni, il est relativement élevé. D'autres propositions vont être demandées. La décision est reportée au prochain conseil.

Travaux : ils vont avoir lieu à partir du 19 octobre dans les classes de CE et CM comme convenu. Les 2 autres classes seront faites en février.

Rémunération des agents recenseurs

Les 2 personnes qui feront le recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021 sont Jacqueline MONNIER et Joël RENAULT qui l'ont déjà fait précédemment.

Le conseil fixe comme suit leur rémunération :

- La feuille de logement : 1.50 €
- Le bulletin individuel : 2.00 €
- La séance de formation : 40 €
- La tournée de reconnaissance : 40 €
- Frais de déplacement : 150 € (forfait)

Commission de contrôle de la liste électorale

La commission est composée d'un délégué de l'administration (Sylvie GILBERT depuis novembre 2017), un délégué du tribunal (Joël RENAULT depuis octobre 2015) et un membre du conseil municipal, à l'exception du Maire et des adjoints. Le conseiller désigné est "pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission". Le conseil désigne Pierre SIMON.

Questions diverses

Commissions de DINAN AGGLO

Les relations entre l'agglomération et les communes sont définies dans un pacte de gouvernance qui doit être adopté dans un délai de 9 mois après le renouvellement des conseils municipaux. 5 commissions thématiques ont été créées, composées uniquement d'élus communautaires qui devaient s'inscrire dans une seule commission.

Finances, administration générale, prospective

Développement du territoire : Isabelle RICHEUX

Cohésion sociale et citoyenneté

Aménagement du territoire

Ressources : Georges LUCAS

Il a été proposé de créer des commissions territoriales afin d'impliquer les conseillers municipaux dans les décisions de l'agglo. Les secteurs territoriaux seront ceux du périmètre du PLUi, les réunions seront animées par les vice-présidents selon les ordres du jour. Rythme envisagé : 1 réunion par secteur, par commission et par semestre.

Les élus ont réfléchi à leur inscription dans les commissions (3 élus par commission maximum) Les conseillers absents pourront s'inscrire ultérieurement :

Finances, administration générale, prospective : Sandrine JUHEL, Frédéric PERON

Développement du territoire : Caroline HAYCOX, Brigitte PETITPAS, Frédéric BEAUCHAMP

Cohésion sociale et citoyenneté : , Denis GOUPIL, Frédéric PERON, Marie MALLET

Aménagement du territoire : Sandrine JUHEL, Brigitte PETITPAS

Ressources : Denis GOUPIL, Christophe PACE

DIA :

1°) Anciens locaux professionnels, le Bourg : comme évoqué lors de la réunion du 8 septembre, la déclaration est arrivée en mairie. Une rencontre a eu lieu le 30 septembre avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et le service foncier de Dinan Agglo. Une visite des locaux est prévue le 20 octobre avec les mêmes services, ainsi qu'avec les cabinets experts amiante et pollution, le notaire, le propriétaire, un bailleur social.

2°) Propriété 13 Lotissement la Châtaigneraie. Pas d'avis de préemption

3°) Propriété : 8 le Bourg. Pas d'avis de préemption.

Projet de lotissement Route de la Ville Gromil par LAMOTTE Aménageur-lotisseur

La société est venue présenter l'avancement-du projet au bureau municipal le 21/09. La 1^{ère} tranche sera située derrière La Châtaigneraie, elle comportera 11 lots de 439 à 499 m². La seconde sera située en allant vers la Ville Gromil et comprendra 14 lots de 490 à 716 m².

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION du CONSEIL du 10 NOVEMBRE 2020

Urbanisme : vente d'anciens locaux professionnels dans le bourg : délégation DPU à L'EPF

Le Maire rappelle l'historique des événements (réception de la DIA le 12/09/2020, visite des locaux le 20/10/2020 en présence de plusieurs instances dont l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) et les services de Dinan Agglomération.

Le prix de vente est de 42 000 € plus 6 300 € de frais pour 1606 m². L'estimation des frais de dépollution et de désamiantage n'est pas terminée. Le conseil en architecture n'a pas donné son avis, ni les bailleurs sociaux. Une fois connus, ces éléments permettront à la commune de prendre sa décision lors de la prochaine réunion quant à sa volonté de préempter ou non. D'autre part, nous devons également avoir une réflexion sur l'opportunité d'acquérir des parcelles avoisinantes en vue de constituer une réserve foncière et de permettre une production de logements. L'EPF pourra se charger des négociations. Le droit de préemption est exercé par Dinan Agglomération.

De ce fait, le conseil

⇒ Demande au Président de DINAN AGGLOMERATION de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne sur le bien objet de la déclaration d'intention d'aliéner, cadastré section C n° 1202, 1423, 1439 à LES CHAMPS-GERAUX, afin que l'EPF Bretagne soit en situation de pouvoir préempter si le conseil municipal en décide ainsi lors de sa prochaine séance aujourd'hui fixée au 8 décembre 2020

⇒ Autorise Mr le Maire à préparer avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne une convention opérationnelle d'action foncière (à approuver lors d'un prochain conseil municipal) et dans laquelle la commune s'engagera notamment à respecter les engagements sur les biens que l'Etablissement Public Foncier de Bretagne aurait en portage.

Personnel : mise à jour du tableau des effectifs

Vu la délibération n° 2020-06-06 du 8 septembre 2020, créant 2 emplois au grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet

VU l'arrêté municipal n° 2020-82 du 22 octobre 2020 portant établissement du tableau d'avancement de 2 agents au grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe au titre de l'année 2020

Considérant que de ce fait 2 postes d'Adjoint Technique doivent être supprimés.

Le tableau des effectifs est mis à jour de la façon suivante :

	Grade	Cat.	Poste	DHS
1	Adjoint Technique Principal 2 ^e classe	C	Polyvalent voirie – espaces verts -bâtiments	T C
1	Adjoint Technique	C	Polyvalent voirie / école	30 H
1	Adjoint Technique Principal 2 ^e classe	C	Cantinière	T C
1	Adjoint Technique	C	Fonction ATSEM	33 H 40
1	Adjoint Technique	C	Surveillance garderie	29 H 25
1	Adjoint Technique	C	Nettoyage des salles	T C
1	Attachée territoriale	A	Secrétaire de mairie	T C

Adhésion au syndicat mixte de préfiguration du PNR de la vallée de la Rance – Côte d'Emeraude

Un Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional sur la vallée de la Rance – Côte d'Emeraude sera prochainement constitué pour prendre le relais de l'Association Cœur Emeraude qui a lancé, il y a plusieurs années, l'étude d'opportunité sur la création du PNR. Ses seules missions seront

afférentes à la création du PNR, afin d'affiner et finaliser avec l'ensemble des acteurs concernés le projet (la charte), piloter et suivre toute la procédure de création du projet de Parc jusqu'à sa labellisation.

Le conseil décide d'approuver le projet de statuts du syndicat mixte de préfiguration du PNR vallée de la Rance-Côte d'Emeraude et d'y adhérer. Il désigne Pascal L'HERMITTE (titulaire) et Caroline HAYCOX (suppléante) pour siéger au comité syndical.

Assurance "cyber-sécurité"

Le conseil décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence et prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2021.

Renouvellement du contrat de fourrière animale

Le conseil décide de renouveler le contrat avec la société SACPA concernant les prestations globales de fourrière animale. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an, du 01/01/2021 au 31/12/2021. Il pourra être reconduit tacitement 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Questions diverses

Eclairage de l'abribus des Rabines : suite à la décision de changer l'abribus situé aux Rabines, la question de son éclairage se pose. Un devis avait été demandé au SDE pour un éclairage solaire, complété par un devis pour une extension de l'EP de la Ville Gromil vers les Rabines. Le SDE finance une partie des travaux. Les montants sont :

Mat solaire : 8 035.20 € dont 5 562 € à la charge de la commune

Extension de l'EP : 47 304 € dont 28 470 € à la charge de la commune (7 mats et une lanterne en façade).

La commission se rendra sur les lieux pour mieux se rendre compte des besoins.

DIA : 336 La Ville Gromil – pas d'avis de préemption

Ecole :

♦ Travaux : ils ont été effectués comme prévu dans 2 classes pendant les vacances de la Toussaint. Ils donnent satisfaction aux enfants et aux enseignants. Le Maire donne lecture de la lettre de remerciement que les élèves de CE2 / CM1 et leur enseignante ont adressée.

♦ Compte rendu du conseil d'école du 2 novembre

♦ Achat d'équipements : scolaire : 1 637.90 € chez L'ATHANOR - périscolaire : 1 411.50 € chez L'ATHANO - mobilier et accessoires dans le cadre du "plan bibliothèque école" : 600 € chez IKEA.

Facebook : la page Facebook de la commune va être lancée comme annoncé lors de la dernière réunion.

Recrutement d'une personne en CDD le temps du remplacement d'un agent technique voirie indisponible. L'association STEREDENN interviendra le 17 novembre pour une nouvelle opération de nettoyage. Demande de chasubles pour les bénévoles des espaces verts.

Conséquences du confinement : cérémonie du 11 novembre en format restreint et report de la distribution des colis du CCAS.

Demands des citoyens relayées par Bernard KERGOSIEN : distributeur de pain dans le bourg et déplacement du radar pédagogique dans un 3ème endroit afin d'évaluer la vitesse

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION du CONSEIL du 8 DECEMBRE 2020

Vente de la friche professionnelle dans le bourg - Prémption par l'EPF et convention opérationnelle

Le conseil a examiné l'étude de faisabilité faite par le CAUE. Cette étude révèle la possibilité de réaliser 7 logements neufs dont 4 locatifs sociaux (LLS) sur les parcelles du périmètre de la DIA et en débordant sur les jardins à proximité. Si la commune faisait l'acquisition de la maison voisine et de ses annexes, il serait possible d'y faire également 4 logements en rénovation (2 dans la maison et 2 dans les annexes). Contact a été pris avec les propriétaires.

Il a également examiné le tableau d'estimation des coûts (acquisition, travaux de déconstruction, dépollution, désamiantage ...) suivant 3 scénarios possibles. Scénario 1 : acquisition des biens figurant dans le périmètre de la DIA (friche professionnelle uniquement), scénario 2 (friche professionnelle + jardins voisins), scénario 3 (friche professionnelle + jardins voisins + maison voisine et annexe – 3 197 m²).

Le conseil a choisi le scénario 3 et :

- ⇒ demande l'intervention de l'EPF de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles concernées,
- ⇒ approuve le projet de convention opérationnelle avec l'EPF dont le montant s'élève à 370 000 €, s'engage à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 8 février 2028,
- ⇒ demande à l'EPF de Bretagne d'exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées C n° 1202, 1423, 1439 au prix de 42 000 €, plus 6 300 € TTC de frais d'agence s'il s'avère qu'ils sont dus.

Compte rendu de la commission du personnel du 21 novembre 2020

Ecole : demande de renfort pour le nettoyage le midi et le soir en raison du protocole sanitaire contraignant. L'emploi du temps mis en place à la rentrée de septembre était trop lourd pour le personnel en place. Renfort assuré par l'association Horizon Emploi dès le 23 novembre (5 H par jour de classe) et jusqu'au 8 décembre. A compter du 9 décembre, il sera assuré par un agent recruté en CDD pendant la durée du protocole sanitaire renforcé.

Voirie : suite à un arrêt de travail du 24 août au 27 novembre, il s'est avéré nécessaire de recruter un agent en CDD à temps complet du 9 au 27 novembre, contrat prolongé jusqu'au 31 décembre. Le conseil décide de prolonger à nouveau ce contrat jusqu'au 31 mai 2021.

La rémunération de ces agents sera faite sur la base de l'indice majoré 329.

Frais de déplacement : remboursement des frais kilométriques aux agents qui utilisent leur véhicule personnel pour circuler à l'intérieur de la commune pour les besoins de service. Le remboursement sera établi sur la base des kilomètres parcourus et sur le barème des fonctionnaires territoriaux.

Compte rendu de la commission voirie du 5 décembre

La commission s'est rendue aux Rabines et à La Ville Gromil pour étudier le projet de création d'un aménagement de sécurité entre les 2 villages. Ce projet est né du changement de l'abribus des Rabines et du danger que représente le carrefour non éclairé. A la suite de quoi, la réflexion a porté sur la possibilité de faire une extension de l'éclairage public de la Ville Gromil vers les Rabines et ensuite sur l'aménagement de sécurité entre les 2 villages, celui de la Ville Gromil étant amené à se développer du fait du nouveau lotissement privé.

Le conseil municipal a examiné le projet qui peut se décliner en 2 scénarios possibles. Il a décidé :

- ⇒ d'approuver le principe du projet

⇒ de confier la mission de chiffrage au stade AVP au cabinet GP Etudes de Janzé pour le prix de 920 € HT.

Le projet pourra bénéficier de la subvention au titre du plan de relance 2^{ème} phase du Département et d'autres financements seront sollicités (DETR, amendes de police, ...)

Le sujet sera ré examiné en conseil municipal le 22 décembre afin d'être en capacité de présenter les dossiers de demandes de subventions avant le 31 décembre.

Questions diverses

Report du recensement de la population : dans le contexte d'épidémie de Covid-19, l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter le recensement de la population en 2022.

DIA : pas de préemption sur la parcelle E 324 située à La Basse Pesnais

Cartes de vœux : étant donné que la cérémonie des vœux ne pourra pas avoir lieu en janvier comme d'habitude, nous enverrons des cartes de vœux. L'imprimerie de l'Horloge de Lanvallay est retenue.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION du CONSEIL du 22 DÉCEMBRE 2020

Liaison douce et sécurisation La Ville Gromil – Les Rabines – demandes de subventions

Le Maire présente l'estimation des coûts des travaux suivant les scénarios :

Scénario 1 : des Rabines à l'entrée de la Ville Gromil : 67 330.00 € HT

Scénario 2 : des Rabines à la sortie de la Ville Gromil : 196 377.50 € HT

A ces travaux de voirie s'ajoutent l'extension de l'éclairage public (28 470 €) et l'acquisition de l'abribus (3 000 €).

Il présente également les subventions susceptibles d'être attribuées en fonction des scénarios, à savoir le plan de relance départemental 2^{ème} phase la DETR et les amendes de police.

En ce qui concerne le plan de relance, le respect du montant maximum des travaux de 200 000 € est impératif.

Après réflexion, le conseil choisit le scénario 2. Le cheminement piétonnier ira de l'entrée de la Ville Gromil aux Rabines et desservira un abribus. Il décide de solliciter les subventions suivantes : plan de relance départemental 2^{ème} phase, DETR, amendes de police.

Plan de financement

	Dépense	Recettes	Taux
Estimation des travaux	196 377.50		
Abribus	3 000.00		
Total DEPENSES	199 377.50		
Plan de relance départemental 2 ^{ème} phase		49 844.38	25 %
DETR		69 782.13	35 %
Amendes de police		30 000.00	15 %
Participation de la commune		49 750.99	25 %
TOTAL	199 377.50	199 377.50	100 %

Une réunion de présentation du projet aux riverains aura lieu lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Compte rendu de la commission communication du 15 décembre

Le modèle des cartes de vœux a été choisi parmi 3 propositions. Elles seront distribuées aux alentours de Noël.

Le bulletin sortira courant janvier. Les associations ont été contactées pour envoyer leurs articles, le répertoire des entreprises sera actualisé. Une rubrique "historique" sera créée et alimentée par Pascal L'hermitte. Les visuels d'infos seront privilégiés plutôt que du texte pour rendre le bulletin plus dynamique. Insérer quand c'est possible des photos en rapport avec les sujets évoqués en conseil municipal.

Page facebook et site : reprendre les aides susceptibles d'être apportées aux entreprises par Dinan Agglo en raison de la crise sanitaire liée à la covid 19. Les informations seront reprises dans le bulletin car tout le monde n'utilise pas forcément ces moyens d'information.

Pour info : la remorque benne et la fourche ont été livrées récemment.



ÉTAT CIVIL du 2^{ème} SEMESTRE 2020

NAISSANCES

Arthur JUHEL, Couamihac, le 17 juillet
Mya BUCAILLE, La Ville Gromil, le 29 juillet
Léone JAMES, Bloc, le 04 septembre
Nathan LERESTEUX, Domaine de la Gatinais, le 17 décembre

MARIAGES

Géraldine TESTE et Sylvain JUHEL, le 15 août
Typhaine LE LAY et Jérémie COURDIÉ, le 19 septembre.

DÉCÈS

Germaine COUDIÉ née POILLEVÉ, le Bourg le 13 août
André LEMÉE, La Silardais, le 16 août
Jeannine GUILLEMER née VILLALON, Le Prémoriel, le 16 septembre
Jean PHILIPPE, La Chesnais, le 18 septembre
Hélène GAUTIER née LECRIVENT, le Bourg, le 16 octobre
Michel CHAMPALAUNE, Résidence des Tilleuls, le 22 octobre
Denis OEILLET, Couaqueux, le 9 novembre
Jeannine LEMÉE née BODIN, La Silardais, le 12 novembre
Laurent KEURMEUR, Les Proons, le 25 novembre
Bernard VANNIER, La Daviais, le 30 novembre

BIBLIOTHÈQUE

En ce début d'année 2021, je viens tout d'abord avec mon équipe de bénévoles de la bibliothèque vous souhaiter pour la nouvelle année : plus de bonheur, de joie de vivre, de réussite dans votre vie professionnelle ou scolaire pour les enfants et adolescents !

Je souhaite que votre santé soit préservée pour vous, votre famille et vos proches. Prenez soin de ceux que vous aimez.

La bibliothèque fonctionne avec toutes les précautions d'hygiène et de sécurité.

J'espère que nous pourrons en 2021 continuer d'assurer ce service car en cette période, la lecture est un bon divertissement et un moyen de s'évader un peu.

Pour accéder à la bibliothèque, nous garderons le même principe : entrée par la rampe et sortie par la porte de la bibliothèque. Nous laissons passer une seule personne ou une seule famille à la fois. Le port du masque est obligatoire ainsi que la désinfection des mains.

Les livres qui nous sont rendus sont désinfectés et mis en quarantaine pendant une semaine.

Ci-joint dans ce bulletin, une liste des livres récemment parus et achetés au début du déconfinement.

Rappel :

Horaires de la bibliothèque : le samedi de 10 H à 12 H

Tarifs : abonnement : 5 € par famille et par an

Votre adhésion et votre soutien nous encouragent.

A très bientôt, prenez soin de vous.

**La responsable,
Jacqueline MONNIER**

Les Champs-Géraux... dans le rétro

La commune possède désormais une page Facebook, régulièrement y sont postées des photos anciennes de notre commune ainsi que des histoires et anecdotes sur la page)

Pour ceux qui n'ont pas Facebook...dans ce bulletin nous reprendrons les publications de la page Facebook de la commune.

Les Champs-Géraux : Jadis un fief... devenu commune

Suite au démembrement de la paroisse primitive de Plesder, au début du XIIème siècle, la paroisse des Champs-Géraux est intégrée à celle d'Evran. Une chapelle existe dès 1181, dépendance d'un château ou manoir implanté plus à l'est de l'église actuelle et aujourd'hui disparu. Il aurait été transféré à la Gravelle (manoir actuel) voir ci-dessous.

Jusqu'au XVème siècle, le fief des Champs-Géraux appartient à la famille qui lui donne son nom actuel. En 1480, le fief appartient à Raoul Rouaud. Par les mariages et après être passé aux Martin seigneurs du Plessix en Saint-Helen, la terre arrive au début du 17e dans les mains d'une famille Nicollas, issue de la bourgeoisie de Dinan et récemment anoblie.

L'actuel manoir de la Gravelle a sans doute été reconstruit par Jean Nicollas, écuyer, seigneur des Champs Géraux, conseiller au Parlement de Bretagne.



L'histoire de notre commune est intimement liée à celle du Manoir de la Gravelle, en témoigne le blason actuel de la commune qui se rattache aux familles successivement propriétaires de la Gravelle.

Féodalement la paroisse d'Evran se rattachait donc au nord, semble-t-il, à partir de l'ancienne voie romaine allant de Plesder à Beaumanoir, ou des abords du ruisseau du Brice, à la puissante châtellenie de Coëtquen. La partie sud appartenait à la famille de Beaumanoir.

Au Moyen Âge, les habitants de la paroisse d'Evran étaient ainsi déjà séparés en deux seigneuries.



Nous reviendrons sur le processus qui conduisit à la création de la commune des Champs-Géraux (loi du 6 avril 1934) et son territoire détaché de celui de la commune d'Evran...

Le fief devenu hameau ou village des Champs Géraux posséda une école dès 1880. Avec sa chapelle, sa place et ses commerces, les ingrédients du siège de commune prenaient forme.



Des fêtes y étaient aussi organisées. Il faut dire qu'une certaine Mélanie Esnault contribua fortement à l'essor du bourg...
A suivre

NÉCROLOGIE de Mme Hélène GAUTIER

Mme Hélène GAUTIER est décédée le 16 octobre 2020 à ST PIERRE DE PLESGUEN

Elle était née le 22 novembre 1920 à COMBOURG ; elle était la doyenne de notre commune. A quelques jours, elle aurait été centenaire.

Elle avait tenu un commerce dans le bourg (café et commerce de tissu et confection) du 1^{er} janvier 1945 au 31 décembre 1973.

Son établissement avait grandement contribué à l'animation du bourg et avait rendu de nombreux services à la population toute entière.

Elle était l'épouse de Mr Roger GAUTIER, secrétaire de notre mairie du 1^{er} juillet 1957 au 30 juin 1984. Elle était la maman de Mr Hubert GAUTIER, instituteur dans notre école de 1976 à 2003 et belle-mère de Christiane, cantinière dans cette même école.

ASSOCIATION DOMINIQUE SAVIO

Etant donné les circonstances sanitaires, nous n'avons pas pu louer la salle pour des réunions entre parents, amis ou voisins.

Pour les nombreuses demandes que nous avons, nous espérons la remettre à votre disposition quand les circonstances le permettront.

Malgré cela nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2021.

Bonne année,

**Le Président,
Pierre SIMON**

PS : Nous espérons aussi réorganiser un repas à la salle polyvalente.

FNACA

L'année dernière, l'association des anciens d'Algérie n'a pas pu faire de manifestations (cérémonie et repas) pour des raisons sanitaires.

Cette année, nous avons l'intention de faire notre cérémonie de commémoration le 19 mars qui sera suivie du repas habituel si les conditions le permettent.

L'année 2020 a été marquée par la disparition de Louis L'Hermitte et de Bernard Vannier.

Louis L'HERMITTE avait été trésorier-adjoint et Bernard Vannier trésorier et porte-drapeaux. Ils s'étaient tous les deux beaucoup impliqués dans l'association depuis sa création et n'hésitaient pas à donner de leur temps lors de nos manifestations.

**Le Président,
Georges LUCAS**

Société de Chasse LA GÉRAUSIENNE

Difficile de dire ce que nous réserve cette nouvelle année, tant l'année 2020 nous a tous pris de court avec cette fichue pandémie qui a bouleversé nos vies et qui semble s'éterniser.

Espérant que 2021 nous gardera en bonne santé et nous permettra à nouveau de goûter aux joies de la liberté et de la convivialité, de retrouver nos repères et ainsi d'envisager l'avenir avec optimisme et confiance qui nous sont indispensables à tous.

Nous avons également une pensée pour tous ceux qui sont malades et se battent contre la maladie, comme tous ceux qui sont dans la peine d'avoir perdu un proche. Une pensée particulière pour Louis L'Hermitte ainsi qu'à sa famille ; bientôt un an qu'il nous a quittés, celui qui fut notre président et camarade de chasse pendant de nombreuses années.

À tous, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

**Le Président
Loïc BRANDILY**

CLUB de l'AMITIÉ

Depuis un an le club de l'amitié des Champs-Géraux a suivi à la lettre toutes les directives énoncées et imposées par les autorités compétentes nationales pour lutter contre la pandémie de coronavirus.

L'année 2020 a été très longue et très pénible à vivre. Elle est à ôter le plus rapidement possible de nos esprits, même si on sait très bien qu'il en restera des traces physiques voire des troubles psychiques chez les personnes âgées comme nous en particulier.

Néanmoins, il ne faut pas craindre la vieillesse qui, elle, est un "état" et non pas une maladie contagieuse, même si certaines personnes semblent le ressentir. Il y a des gens qui sont vieux très jeunes, peut-être par leur faute aussi, et d'autres qui restent très jeunes malgré leur âge avancé. L'essentiel est de ne pas vieillir trop vite avant l'âge, ou mal. Evidemment chacun peut encore choisir son mode de vie et la vie n'a pas de prix...

En résumé, 2021 est une année pleine d'espoir au cours de laquelle nous pourrions retrouver toutes nos activités d'antan, tous ensemble. Pour mieux rebondir on pourra ainsi nous insuffler une énergie nouvelle.

Cependant, il faut tout d'abord que la pandémie existante diminue fortement dans son intensité, ou mieux encore qu'elle disparaisse totalement avec le vaccin.

Notre reprise d'activité est subordonnée à l'accord de nos autorités décisionnaires nationales. En attendant, nous devons toujours respecter scrupuleusement toutes les mesures préconisées pour endiguer la propagation de ce virus létal et insaisissable. En Bretagne, nous sommes quelque peu épargnés. Peut-être parce que nous avons été plus respectueux des règles imposées que les autres. Si oui, bravo, restons prudents mais surtout continuons. Peut-être que la météorologie nous aidera en cette saison avec la pluie et le froid... Dès que les restrictions seront levées, nous recommencerons à nous réunir. Soyons optimistes et responsables. Prenons bien soin de nous.

Nous présentons à tous les adhérents et à leur famille tous nos meilleurs vœux de bonheur, beaucoup de joie, ainsi qu'une parfaite santé.

Bonne année 2021

**Le Trésorier,
Marcel GOUILLAUD**

ETOILE SPORTIVE

L'année 2020 restera gravée dans les mémoires de tous, ce qui a permis de constater la fragilité du système dans lequel nous vivons.

Les animations et activités sportives ont été annulées les unes après les autres : manifestations, coupes et championnat. Malheureusement, il n'y avait pas d'autres solutions pour faire face à la pandémie du coronavirus.

Dirigeants et joueurs souhaitent tous une reprise au plus vite afin que chacun retrouve le plaisir de ses activités sportives.

Pour l'instant, nous pensons conserver la soirée de l'élection de Miss Sports 2021 à la même période qu'habituellement, c'est-à-dire le samedi 10 avril 2021.

Dans le cas où les contraintes sanitaires ne nous permettraient pas de l'organiser, nous proposerions un repas à emporter. En récupérant les parts, chacun pourrait voter pour la miss de son choix.

J'invite toutes les jeunes filles qui souhaitent se présenter à s'inscrire auprès des responsables du club. Nos miss 2019 ont gardé leur titre deux années.

Nous souhaitons à tous nos vœux les plus sincères pour cette année 2021. Qu'elle soit riche d'espoir, d'échanges et de moments de bonheur partagés.



Les Miss 2019

**Le Président,
Georges LUCAS**

LOS CAMPOS

L'association Los Campos vous souhaite une bonne année 2021.

L'association est ouverte à tous les jeunes des Champs-Géraux; de leur entrée en 6^{ème} jusqu'à leurs 20 ans. Nous nous retrouvons généralement une fois par mois à l'espace jeunes qui nous est dédié, le vendredi de 19 H à 21 H.

Je remercie DINAN AGGLOMERATION pour la subvention qui nous permettra sûrement de repartir à Disney Land Paris.

A cause de la pandémie, nous n'avons pas pu organiser de soirée mais ce n'est que partie remise (en fonction de l'évolution de la pandémie).

Dans l'attente de vous revoir, je vous réitère mes vœux pour 2021

**Le Président,
Nathan MESSU**

AU FIL DES CHAMPS

Une année particulière se termine et ouvre sur une nouvelle que l'on espère plus normale pour chacun d'entre nous et pour les associations qui, en 2020 ont bien souvent été en profonde léthargie.

Pour rappel, notre association *Au Fil des Champs* a pour objet la sauvegarde et l'animation de notre patrimoine local : humain, matériel et immatériel. Tout ce qui touche à l'histoire et aux histoires (au sens noble) de notre commune nous intéresse dans le but de les partager avec les Campo-gérausiens.

Une animation était prévue en mai, elle a été ajournée...

Notre association est née autour de l'une de ces histoires : le crash du B17 en 1943 qui chaque année fait l'objet d'une séance mémorielle.

La connaissance de notre passé est une fondation importante qui aide parfois à bien comprendre le présent et appréhender l'avenir. Mais le retour sur notre passé est d'abord source de curiosités et parfois plein de surprises.

Sur la page facebook de la commune sont distillés régulièrement des petits morceaux de notre histoire ou des photos anciennes que l'on retrouvera aussi dans ce bulletin avec une rubrique dédiée.

Si vous possédez des photos et autres documents liés à l'histoire de notre commune, n'hésitez pas à les partager soit en les déposant ou en les envoyant par mail à la mairie.

Que 2021 soit pour chacun d'entre vous une année "normale" avec pour ingrédients principaux bonheur et santé !

**Le Président,
Pascal L'HERMITTE**

PÉTANQUE GÉRAUSIENNE

2020 se termine après une année particulière pour nous tous.

En espérant qu'on puisse faire en 2021 notre sport favori, nous vous souhaitons à tous une bonne année et prenez soin de vous.

Notre assemblée générale se déroulera le 23 janvier avec gestes barrières et masques.

Les entraînements se font le lundi après-midi, mercredi et vendredi à partir de 17 H.

**La secrétaire,
Marie-Christine LACUSKA**
06 35 41 67 2+9
marie-christine.lacuska@orange.fr

S TEAM

Bonjour à tous,

Le contexte actuel assez morose ne nous permet pas de nous projeter sur l'avenir.

Si par bonheur nous retrouvons une vie saine et des conditions sanitaires acceptables dans les mois qui viennent, nous reprendrons nos organisations habituelles mais à cet instant, aucune date ne peut être avancée.

Tous les membres de l'association se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2021.

**Le Président,
Eric HENRY**

LE CHANT DES CHAMPS

L'association Le Chant des Champs est née le 12 janvier 2020. Son but est de promouvoir les arts, les cultures, les savoirs et les savoir-faire.

Dans la foulée, le 1^{er} février, Didier Helmstetter est venu présenter son livre *Le potager du paresseux*. 179 personnes étaient au rendez-vous à la salle polyvalente (nous avons compté les chaises !) pour l'écouter parler végétaux, terre, champignons, bactéries, vers et couverture de foin (la technique qu'il préconise). Début réjouissant, agrémenté par la librairie mobile. La mécanique des mots et une bonne soupe au potimarron !

Puis le 4 mars, le groupe de rock Lingus a enthousiasmé l'Eprouvette, le café-concert de Saint-André-des-Eaux. Moment magique. Suite prometteuse !

Malheureusement, deux semaines plus tard le monde s'immobilisait. Ne pouvant plus continuer sur sa lancée, l'association s'est alors mise en sommeil. Aujourd'hui, elle cajole ses projets en rêvant à bientôt.

Merci aux couturières pour leurs masques colorés et à la mairie de les avoir distribués.

Que l'année qui vient vous apporte réconfort, amitié, santé et toutes sortes de beautés.

P S : un peu plus d'infos (en son et en couleurs) à cette adresse : lechantdeschamps.fr

David FARGEON

ECOLE "Les Chants du Brice"

Toute l'équipe éducative de l'école des Chants du Brice vous souhaite le meilleur pour l'année 2021.

Pour cette nouvelle année, nous avons accueilli :

Mme Lelièvre en MS-GS avec 22 élèves

Mme Saër-Fernandez et Mme Rochelle en CE2 / CM1 avec 24 élèves

Mme Ziegler, la directrice, revenue après son congé maternité en CM2 avec 21 élèves.

Les projets pour l'année scolaire 2020/2021 sont orientés autour de la nature et plus particulièrement l'eau.

Avec les conditions sanitaires actuelles, il est compliqué de prévoir des sorties pour les enfants. Cependant, les élèves de MS/GS et les élèves de CE2/CM1 auront droit à des animations réalisées avec la Maison de la Rance de Dinan.

Un projet autour de la randonnée, pour appréhender les différents types de paysages ainsi que la faune et la flore aura lieu à partir du mois de mars.

A partir du mois de mars également, le Kiosque (école de musique de Dinan) interviendra dans les classes pour un projet musique sur le thème de l'eau.

Ces sorties sont financées en partie par l'Association des Parents d'Elèves (APE) et le transport est pris en charge par la mairie.

En cette fin d'année 2020, les élèves ont eu le plaisir de recevoir des cadeaux du Père Noël : un beau livre pour chaque enfant ainsi qu'un père Noël en chocolat. Cet évènement a été organisé et financé par l'APE.

Nous souhaitons que cette année 2021 soit une année de réussite pour les élèves ainsi que leur famille.

L'équipe enseignante

L'ENTENTE DU BRICE

Tout d'abord, je souhaite à toutes et à tous une bonne année et une bonne santé, malgré la pandémie.

Pour l'année 2022, l'association ne va organiser aucune manifestation vu l'évolution incertaine du virus. Trop de risques pour les bénévoles.

A bientôt

**Le Président
Joël RENAULT**

MISE À DISPOSITION DE MASQUES

Dans le cadre de l'application des mesures sanitaires liées à la covid 19, des masques sont toujours à votre disposition à la mairie.

SITE INTERNET et PAGE FACEBOOK

N'hésitez pas à consulter

le site internet : www.leschampsgeraux.fr

la page facebook : Commune de Les Champs-Géraux

FOURRIÈRE ANIMALE

Le contrat avec le groupe SACPA (CHENIL SERVICE) a été renouvelé. **Tous les animaux errants seront envoyés à la fourrière.**

La non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par une amende de 30 000 € et 2 ans d'emprisonnement.

Les tarifs pour récupérer les animaux mis en fourrière sont :

Forfait fourrière : 94 €

Identification puce électronique : 70.50 €

Forfait par visite vétérinaire : 84 € pour un animal mordeur ou griffeur

44 € vaccin rage + passeport : 44 €

La demande d'intervention est faite par la mairie

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte du jeudi 13 mai sera reportée au samedi 15 mai à partir de 5 H.

BRUIT DE VOISINAGE

L'arrêté préfectoral stipule que les bruits gênant le voisinage par leur intensité sonore sont interdits.

"Les travaux de bricolage ou de jardinage ne peuvent être effectués

Que les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 19 H 30

Les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H

Les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H

Les occupants des habitations doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits de musique ou une vibration intense perturbant le repos et la tranquillité des voisins

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive

RÉPERTOIRE DES ENTREPRISES

NOM ACTIVITE	ADRESSE	TELEPHONE MAIL/SITE
SH AMENAGEMENT MENUISIER	Grammont	09.67.24.69.91
ROGER JEAN MARC MAÇON	Couamihac	02 96 82 29 48
DEMIRCIOGLU NIHAT CARRELEUR	Les Rabines	02.96.82.24.87
NOBILET SERGE PARQUET	Le Bourg	02.96.27.57.25
AG PLAQUISTES PLAQUISTES	La Basse Pesnais	06.17.68.55.30 ag.plaquistes@gmail.com http://agplaquistes.fr
EURL HENNOTE XAVIER ELECTRICIEN	La Ville Gromil	06.22.20.43.66 hennote.xavier@orange.fr
LECAN Yann ELECTRICITE GENERALE	Fautrel	02.96.85.92.36 06 10 96.74.13 yannlecan@orange.fr
METALLURGIE HAMON MÉCANICIEN AGRICOLE	Couamihac	06 31 27 54 89
ADAM Pierrick TRAVAUX AGRICOLES	Couamihac	02 96 27 40 50
SARL HOUËL NEGOCE AGRICOLE NUTRITION ANIMALE LOGISTIQUE GRANULÉS pour POËLE	Les Landelles	02 96 27 41 02
CARROSSERIE des LANDELLES	Les Landelles	02 96 27 52 89
RANCE ENROBÉS	Le Vaugré	02 96 39 11 40
SAS MALLET TRAVAUX PUBLICS	La Ville Gromil	02 96 27 41 05
BRANDILY Christopher TRAVAUX PUBLICS	Bloc	07.61.46.34.08 brandily.christopher@gmail.com
GM COUVERTURE COUVREUR		06.75.34.38.17 gm.couverture@hotmail.com
BISTROT DES CHAMPS BAR/RESTAURANT	Le Bourg	02.96.27.57.25 lebistrotdechamps@gmail.com
E-Koo2 Accompagnement Diffusion sur le web	Lot. La Lande de la Croix	06 22 45 38 49 contact@economie-du-savoir.com
ECURIES DES AUBRIAIS ECOLE D'ATTELAGE	Les Aubriais	06.75.84.67.64
FERME DE LA MOINERIE VENTE DE CHARCUTERIE PRODUITS FERMIERS LOCAUX	La Moinerie	02.96.27.48.55 http://lafermeendirect.fr

KERALIANCES LIVRAISON DE PRODUITS LOCAUX et BIO	Béranger	06 60 95 86 28 contact@keralliances.fr
GITES de LA LOHUAS	La Lohuas	02 96 27 40 51 info@gitedinan.fr http://www.gitedinan.fr
TASSIN Lorraine GITE	Couaqueux	06 32 21 15 42 06 26 34 62 98 lorraine.tassin@gmail.com

Tout éventuel oubli ou erreur est involontaire. Pour toute modification, merci de vous adresser à la mairie.

DINAN AGGLOMÉRATION : soutien aux entreprises

Le service économique de Dinan Agglomération reste à la disposition des entreprises pendant l'application des mesures exceptionnelles.

Vous trouverez les informations sur la page facebook de la commune "Commune de Les Champs-Géraux", sur le site internet de la commune "www.leschampsgeraux.fr" ou celui de Dinan Agglomération.

DINAN AGGLOMÉRATION : TRI DES DÉCHETS, LES ERREURS PERSISTENT

Depuis la généralisation des extensions des consignes de tri, en avril 2019 sur le territoire de Dinan Agglomération, les emballages collectés ont progressé de 10%.

Les usagers ont participé activement à cette réussite mais pour être encore plus performant, des erreurs de tri fréquentes peuvent être corrigées :



La fin de ces erreurs permettrait de diminuer le taux de refus en centre de tri, d'augmenter la qualité recyclée et valorisée.

DINAN AGGLOMÉRATION : PERMANENCES HABITAT 2021

ADIL

Vous êtes propriétaire ou locataire et vous avez des questions relatives à votre logement ? Venez rencontrer l'un des conseillers de l'ADIL. Il pourra vous renseigner gratuitement sur différents volets : juridique, financier, fiscal etc.

de 9h à 12h

JANVIER	Jeudi 14	Dinan
	Jeudi 28	Dinan
FÉVRIER	Jeudi 11	Dinan
MARS	Jeudi 11	Dinan
	Jeudi 25	Dinan
AVRIL	Jeudi 8	Dinan
	Jeudi 22	Dinan
MAI	Jeudi 27	Dinan
JUIN	Jeudi 10	Dinan
	Jeudi 24	Dinan
SEPTEMBRE	Jeudi 9	Dinan
	Jeudi 23	Dinan
OCTOBRE	Jeudi 14	Dinan
NOVEMBRE	Jeudi 25	Dinan
DÉCEMBRE	Jeudi 9	Dinan

INFO PRATIQUE
Les permanences de l'ADIL ont lieu au siège de Dinan Agglomération
8 Boulevard Simone Veil 22100 Dinan
Tél. 02 96 61 50 46 - www.adil22.org



FACILHA

Vous aspirez au bien-être et au confort pour bien vivre chez vous, le plus longtemps possible ? Venez rencontrer un architecte conseil Facilha. Il vous accompagnera dans votre réflexion d'adaptation de votre habitat.

JANVIER	Mardi 5	Dinan Agglomération*
	Mardi 19	Mairie de Lanvalley
FÉVRIER	Mardi 2	Dinan Agglomération*
	Mardi 16	Maison intercommunale de Broons
MARS	Mardi 16	Mairie de Lanvalley*
	Mardi 30	Dinan Agglomération
AVRIL	Mardi 6	Dinan Agglomération*
	Mardi 20	Dinan Agglomération
MAI	Mardi 18	Dinan Agglomération*
JUIN	Mardi 1	Mairie de Lanvalley
	Mardi 15	Maison intercommunale de Matignon*
	Mardi 29	Mairie de Lanvalley
JUILLET	Mardi 13	Dinan Agglomération*
AOÛT	Mardi 31	Dinan Agglomération

* Les 5 janvier, 2 février, 16 mars, 6 avril, 18 mai, 15 juin et 13 juillet, un ergothérapeute accompagnera l'architecte conseil.

INFO PRATIQUE
Les permanences Facilha sont tenues par un Architecte conseil. Uniquement sur rendez-vous auprès du CAUE
Tél. 06 34 45 21 12



INFO ÉNERGIE

Vous envisagez de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans votre logement, et souhaitez connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre ? Isolation, chauffage, eau chaude, ventilation, énergies renouvelables, Dinan Agglomération vous propose de prendre rendez-vous avec un conseiller en maîtrise de l'énergie, afin de répondre à vos questions.

de 9h à 12h30

JANVIER	Mercredi 20	Maison intercommunale de Broons
	Mercredi 27	Maison intercommunale de Matignon
FÉVRIER	Mercredi 17	Maison intercommunale de Caulnes
	Mercredi 24	Maison intercommunale de Plancoët
MARS	Mercredi 17	Maison intercommunale de Broons
	Mercredi 24	Maison intercommunale de Matignon
AVRIL	Mercredi 14	Maison intercommunale de Caulnes
	Mercredi 21	Maison intercommunale de Plancoët

LIEUX DES PERMANENCES
- Maison Intercommunale de Broons - Parc d'activité du Chalet - 22250 BROONS
- Maison Intercommunale de Matignon - Rue du chemin Vert - 22550 MATIGNON
- Maison Intercommunale de Caulnes - 10 rue de la ville Chérel - 22350 CAULNES
- Maison Intercommunale de Plancoët - 33 rue de la Madeleine - 22130 PLANCOËT

INFO PRATIQUE
Prise de rendez-vous au 02 96 87 42 44, ou par mail à l'adresse : infoenergie@dinan-agglomeration.fr




CITÉMÉTRIE

Vous êtes propriétaire et souhaitez réaliser des travaux dans votre résidence principale ou dans un logement dédié à la location ? Venez rencontrer l'opérateur Citémétrie, qui peut vous renseigner sur les subventions mobilisables. Sur rendez-vous au 02 98 96 44 67.

de 10h à 13h **de 14h à 17h**

JANVIER	Jeudi 14	Dinan	Matignon
	Jeudi 21	Évran	Dinan & Plancoët
	Jeudi 28	Broons	//
FÉVRIER	Jeudi 11	Dinan	Matignon
	Jeudi 18	Évran	Dinan & Plancoët
MARS	Jeudi 11	Dinan	Matignon
	Jeudi 18	Évran	Dinan & Plancoët
	Jeudi 25	Caulnes	//
AVRIL	Jeudi 8	Dinan	Matignon
	Jeudi 15	Évran	Dinan & Plancoët
	Jeudi 22	Broons	//
MAI	Jeudi 20	Évran	Dinan & Plancoët
	Jeudi 27	Caulnes	//
JUIN	Jeudi 10	Dinan	Matignon
	Jeudi 17	Évran	Dinan & Plancoët
	Jeudi 24	Broons	//
JUILLET	Jeudi 8	Dinan	Matignon
	Jeudi 15	Évran	Dinan & Plancoët
	Jeudi 22	Caulnes	//
SEPTEMBRE	Jeudi 9	Dinan	Matignon
	Jeudi 16	Évran	Dinan & Plancoët
	Jeudi 23	Broons	//
OCTOBRE	Jeudi 14	Dinan	Matignon
	Jeudi 21	Évran	Dinan & Plancoët
	Jeudi 28	Caulnes	//
NOVEMBRE	Jeudi 18	Évran	Dinan & Plancoët
	Jeudi 25	Broons	//
DÉCEMBRE	Jeudi 9	Dinan	Matignon
	Jeudi 16	Évran	Dinan & Plancoët

LIEUX DES PERMANENCES
Les permanences ont lieu dans les Maisons Intercommunales de Broons, Matignon, Caulnes et de Plancoët, en Mairie d'Évran, et au siège de Dinan Agglomération.





LUTTE CONTRE LA FRAUDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Si vous rencontrez un problème

■ **Contactez le médiateur** de la consommation. L'entreprise doit indiquer ses coordonnées dans les conditions générales de vente.

■ Si les pratiques d'une entreprise semblent frauduleuses (démarchage commercial agressif, délai de rétractation non respecté, etc.), **contactez la DGCCRF** :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf>

■ Vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ? **Contactez la gendarmerie** :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie>

RGE

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise disposant de la mention RGE

<https://www.faire.gouv.fr/trouver-un-professionnel>



• **Faites-vous conseiller par téléphone** au 0 808 800 700

• **Prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE** via le site :

<https://www.faire.gouv.fr>

Une aide indispensable pour effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier !

AU QUOTIDIEN, SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Gendarmerie Nationale



Selon votre situation, des aides de l'État existent pour la rénovation énergétique de votre logement.



Les certificats d'économies d'énergie
Ministère de la Transition Écologique et Solidaire



ÉCO-PRÊT 0%
Pour la rénovation énergétique de l'habitat



Crédit d'impôt sur la Transition Écologique 2020



DÉCOUVREZ LE COUP DE POUCE ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



HABITER MIEUX
Meilleures pratiques pour un logement d'été



maprimerenov
Meur chez moi, mieux pour la planète



Améliorer le confort de votre logement



Réduire votre facture d'énergie

LES BONNES GESTES



En cas de démarchage

■ Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf contrat en cours avec le professionnel. À titre d'exemple, si vous avez un contrat de fourniture de gaz avec Engie, celui-ci a tout à fait le droit de vous démarcher par téléphone pour vous proposer des travaux de rénovation énergétique.



■ Soyez vigilants, des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État, ses agences (Ademe, Anah) ou les collectivités locales (région, département, ville). **L'État ne démarché pas.**

Lors de la prise de contact avec une entreprise

■ **Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et vos identifiants fiscaux** à une entreprise ou un site Internet que vous ne connaissez pas et ne signez rien le jour-même.

■ Pensez à identifier l'entreprise en notant son numéro SIRET ; Si vous rencontrez un problème, ce numéro sera nécessaire.



Pour vos demandes d'aides

■ Restez maître de vos demandes. **Les données personnelles qui sont renseignées doivent être les vôtres** et non celles de l'entreprise. Les services d'État pourront vous contacter directement et vous alerter si nécessaire.



Avant de signer un contrat

■ **Exigez un devis** et comparez-le avec d'autres. Méfiez-vous des entreprises qui proposent des travaux sans visite préalable.

■ **Assurez-vous de la réalité des promesses** qui vous sont faites, notamment en ce qui concerne le calcul des économies d'énergie et les aides promises. Vérifiez les aides auxquelles vous êtes éligibles sur le site FAIRE. En cas de doute contactez un conseiller.



Après les travaux

■ **Ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier ne soit totalement terminé.** En cas de litige, vous pouvez compléter les formulaires de réclamation sur FAIRE et Signal-Conso.

FAIRE : <https://www.faire.gouv.fr/frame/reclamation>

Signal Conso : <https://signal.conso.gouv.fr>